

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 20 mars 2009

La séance est ouverte à 20H30.

**Présents** : Mme MATTIAZZO, M.DEFAYE, M. RABEYRIN, M. NAUD, Mme LÉON , Mme LABOUBEE, Mme REDHEUIL, M. BOURGEIX, M. COUREAU, M. LOIZILLON.

**Absent excusé ayant donné pouvoir** : M.DUPUY pouvoir à M.COUREAU,

**Secrétaire de séance** : M.COUREAU Olivier

Le compte rendu de la réunion du 28 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter 2 questions à l'ordre du jour.

1° Modification des statuts du Syndicat des Eaux,

2° Nomination des délégués DFCI.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I. Vote du taux des quatre taxes :**

Vu le code général des impôts, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives de l'état fiscal 1259 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de fixer le taux de **la taxe d'habitation** à : **3,73 %**.
- décide de fixer le taux de **la taxe de taxe professionnelle** à : **10,34 %**.
- décide de fixer le taux de **la taxe foncière non bâties** à : **27,59 %**.
- décide de fixer le taux de **la taxe foncière sur les propriétés bâties** à : **5,33 %**.

#### **II. Vote des comptes administratifs :**

##### **a) Commune**

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2008 ;

Considérant les principales données :

<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses ou déficit (EUROS)</b>	<b>Recettes ou excédent (EUROS)</b>	<b>Dépenses ou déficit (EUROS)</b>	<b>Recettes ou excédent (EUROS)</b>
Résultats reportés		<b>183 933,55</b>	<b>314 192,63</b>	
Besoin de financement N-1				
Opérations de l'exercice	<b>926 156,47</b>	<b>1 184 218,28</b>	<b>437 920,33</b>	<b>668 399,71</b>
Totaux	<b>926 156,47</b>	<b>1 368 151,83</b>	<b>752 112,96</b>	<b>668 399,71</b>
		<b>441 995,36</b>	<b>83 713,25</b>	

Reste à réaliser section d'investissement

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>18 318,63</b>	<b>44 627</b>

Madame le Maire quitte la séance.

M. Naud adjoint est nommé président de séance.

Considérant que le Conseil Municipal constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion provisoire relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **b) Transport Scolaire**

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2008 ;

Considérant les principales données :

<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>	
	<b>Dépenses ou déficit (EUROS)</b>	<b>Recettes ou excédent (EUROS)</b>
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>23 237,15</b>	<b>3 818,00</b>
<b>R002</b>		<b>6 758,86</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>12 660,29</b>	

Madame le Maire quitte la salle,

M. NAUD adjoint est nommé président de séance,

Considérant que le Conseil Municipal constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion provisoire relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

#### **c) Lotissement Garceau**

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2008;

Considérant les principales données :

<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses ou déficit (EUROS)</b>	<b>Recettes ou excédent (EUROS)</b>	<b>Dépenses ou excédent (EUROS)</b>	<b>Recette ou excédent (EUROS)</b>
<b>Résultat reporté</b>				<b>31 645,39</b>
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultats définitifs</b>				<b>31 645,39</b>

Madame le Maire quitte la séance,

M.NAUD adjoint est nommé président de séance.

Considérant que le Conseil Municipal constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion provisoire relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

#### **d) Lotissement Les Sards**

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2008;  
Considérant les principales données :

<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses ou déficit (EUROS)</b>	<b>Recettes ou excédent (EUROS)</b>	<b>Dépenses ou excédent (EUROS)</b>	<b>Recette ou excédent (EUROS)</b>
<b>Résultat reporté</b>				<b>31 645,39</b>
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultats définitifs</b>				<b>31 645,39</b>

Madame le Maire quitte la séance,  
M.NAUD adjoint est nommé président de séance.

Considérant que le Conseil Municipal constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion provisoire relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

### **III. Vote des comptes de gestion**

**Comptes de gestion des budgets, Commune, Transport scolaire, Lotissement Garceau et Lotissement Les Sards**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008, le 20 mars 2009 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**- déclare que les comptes de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2008, pour les budgets, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

- **La commune,**
- **La Régie de Transport Scolaire,**
- **Le Lotissement Les Sards,**
- **Le Lotissement Garceau.**

## IV. Affectation des résultats

### a) Commune

Après avoir entendu et adopté le compte administratif de l'exercice 2008,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 441 995.36 euros ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Compte Administratif 2008 Voté le 20/03/2009</b>	
Résultat de fonctionnement 2008	
A Résultat de l'exercice	+ 258 061,81
B Résultat antérieur reportés	+ 183 933,55
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)</b>	<b>+ 441 995,36</b>
D Solde d'exécution d'investissement 2008	230 479,38
E Résultat antérieur reporté	- 314 192,63
F Solde des restes à réaliser d'investissement 2008	26 308,37
<b>Besoin de financement F</b>	<b>57 404,88</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>441 995,36</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F	57 404,88
2) H reports en fonctionnement R 002	384 590,48

### b) Transport scolaire

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire et Présidente pour l'exercice 2008 ;

Considérant les principales données :

<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>	
	<b>Dépenses ou déficit (EUROS)</b>	<b>Recettes ou excédent (EUROS)</b>
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>23 237,15</b>	<b>3 818,00</b>
<b>R002</b>		<b>6 758,86</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>12 660,29</b>	

Madame le Maire quitte la salle,

M. NAUD adjoint est nommé président de séance,

Considérant que le Conseil Municipal constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion provisoire relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**c) Lotissement Garceau**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-2 et L 1612-3 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget de l'exercice 2009 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses	Recette

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
R001		31 645.39
Total		31 645,39

**d) Lotissement Les Sardis**

Après avoir entendu et adopté le compte administratif de l'exercice 2008, le 20 mars 2009.

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

Compte Administratif 2008 Voté le 20/03/2009	
Résultat de fonctionnement 2008	
A Résultat de l'exercice	0
B Résultat antérieur reportés	0
C Solde des restes à réaliser	
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)</b>	0
D Solde d'exécution d'investissement 2008	33 108,74
E Résultat antérieur reporté	- 52 991,71
<b>Besoin de financement F</b>	
<b>AFFECTATION = C</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H reports en fonctionnement R 002	
DEFICIT REPORTE D 001	19 882,97

## **VI. Budgets primitifs**

### **a) Commune**

Le Conseil Municipal vote le budget de l'exercice 2009 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement ».

#### Section de fonctionnement

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	1 553 975,48	1 169 385
R002		384 590,48
Total	1 553 975,48	1 553 975,48

#### Section d'investissement

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	843 844,48	901 249,36
Restes à réaliser	18 318,63	44 627,00
D001	83 713,25	
Total	945 876,36	945 876,36

### **b) Transport scolaire**

Le Conseil Municipal vote le budget de l'exercice 2009 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement ».

#### Section de fonctionnement

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	28200	40860,29
D002	12660,29	
Total	40860,29	40860,29

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **C. Lotissement Garceau**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget de l'exercice 2009 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement.

#### Section de fonctionnement

<b>Dépenses</b>	<b>Recette</b>
0	0

#### Section d'investissement

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
R001		31 645,39
Total	31 645,39	31 645,39

### D. Lotissement Les Sardis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget de l'exercice 2009 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement.

#### Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
	19 882,97	19 882,97
Total	19 882,97	19 882,97

#### Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
	16 875,97	36 758,94
D001	19 882,97	
Total	36 758,94	36 758,94

## VI. Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1615-6.

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissements en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré

### **Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Prend acte** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit **488 824 euros**.
- **décide** d'inscrire au budget de la commune de Bussac-Forêt soit **818 883 euros** de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 67% par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat.
- **autorise** Madame Le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Bussac-Forêt s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

## **VII. Demande de subventions (DGE, Conseil Général, Conseil régional etc)**

Mme Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux d'investissement prévus lors du vote du budget primitif aux différentes opérations,

Elle expose qu'il convient de faire des demandes de subventions auprès des différentes institutions.

A cet effet, elle présente les estimatifs établis par le Cabinet « Architecture Dimension » concernant les projets :

- Réhabilitation de l' Agence Postale communale,
- Aménagement de sanitaires et espace publics,
- Réhabilitation des salles associatives en accueil parents enfants assistantes maternelles,
- Réhabilitation des salles associatives (Club 3ème age, chasseurs),
- Extension et réhabilitation des vestiaires du stade de football.

Le montant du descriptif quantitatif estimatif de ces diverses opérations est de : 582 106,60 €.

Après avoir entendu cet exposé et pris connaissance des estimatifs et compte tenu de la nécessité de ces travaux, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'effectuer les travaux sus visés,
- **inscrit** au budget 2009 ces dépenses par opération,
- **sollicite** les subventions et dotations auprès de :
  - Etat au titre de la DGE,
  - Conseil Général,
  - Conseil Régional,

et autres institutions possibilités d'attribution de subvention.

- **autorise** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

## **VIII. Modification statuts Syndicat des Eaux**

Madame le Maire donne lecture des délibérations prises par le Syndicat des Eaux le 8 décembre 2008 relatives :

1° à la modification des statuts, et plus précisément, les articles 18 paragraphe 18-1 « composition du bureau » et 19 « le Budget du syndicat »,

2° au transfert de la compétence optionnelle « exploitation du service d'assainissement collectif pour 13 collectivités d'une part, et de la compétence de base optionnelle en eau potable en cours de dissolution.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1)- d'approuver la modification des statuts telle que présentée et figurant dans les statuts annexés à cette délibération;

2)- d'accepter le transfert :

- **de la compétence optionnelle « exploitation du service d'assainissement collectif »** par les communes de Bouhet, Clion S/Seugne, La Clisse, La Clotte, Le Gué d'Alléré, Léoville, Montils, Mosnac, Ozillac, Préguiillac, St Coutant Le Grand, St Jean de Liversay et Varsay.
- **De la compétence de base et optionnelle en Eau potable** par les communes de Asnières la Giraud, Bercloux, Fontenet, Juicq, La Fredière, Mazeray, Nantillé, St Hilaire de Villefranche et Ste Même issues du Syndicat d'Eau des fontaines d'Asnières (dissolution au 31 décembre 2008) et les communes de Blanzays/Boutonne, Coivert, DampierreS/Boutonne, Nuailly S/Boutonne, St Georges de Longuepierre, St Pierre de L'Isle et St Séverin S/Boutonne issues du Syndicat d'eau de Dampierre S/Boutonne (dissolution au 31 décembre 2008).

## **VIII. Liste des délégués DFCI**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour la liste des membres délégués D.F.C.I (Défense des Forêts Contre les Incendies). Il convient de désigner de préférence par secteur géographique des personnes disponibles et ayant une connaissance du milieu forestier qui pourront apporter leur concours aux secours en cas d'incendie.

Plusieurs personnes ont donné leur accord pour exercer cette délégation.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et pris connaissance de leur accord, le Conseil Municipal désigne en qualité de délégués DFCI :

- Mr BAGONNEAU Jean Michel
- Mr DEFAYE James
- Mr GRAVOUIL Michel
- Mr MARCHAIS Michel
- Mr PAGE Sylvain
- Mr ROBERT Alain
- Mr TEXIER Marcel
- Mr VILLARS Jacques

La séance est levée à 22H30.